

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE

Rue de Thin Médiathèque Yves Coppens 08460 SIGNY L'ABBAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 02 mars 2020

Convocation adressées le 02 mars 2020, aux Membres du Comité Syndical conformément aux dispositions de l'article L.121 du Code des Collectivités territoriales à l'effet de réunir l'Assemblée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR SYNDICAL
- 2- AFFECTATION DU RESULTAT 2020
- 3- PERSONNEL SYNDICAL MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE
- 4- QUESTIONS DIVERSES

<u>Etaient présents</u>: Mr Alain DEVILLARD- Mme Sophie JEUNIEAUX (Signy l'Abbaye)- Mr Christophe BISTON (Dommery) - Mr Florent BELTRAMI- Mr Christian BELTRAMI (La Romagne)- Mr Damien COLOT-Mr Raphaël LACAILLE (Montmeillant).

Etaient absents excusés : Mr Daniel COLAS (Lalobbe) -Mr Brice ROUSSEAUX (Vaux Villaine).

<u>Etaient absents</u>: Mr DACQUIN Jérôme (Dommery)- Mme Corinne D'HULSTER (Montmeillant)- Mr DAY Elwys (Lalobbe)- Mme Marion GILLOT (Lépron le Vallées)- Mr TOUROLLE Christophe (Vaux Villaine) - Mme Faustine RUFFIN- Mme REMOND Maryse (Neufmaison).

Secrétaire de séance : Mr Christophe BISTON a été élu Secrétaire de séance.

Mr COLAS Daniel et Mr ROUSSEAUX Brice absents excusés, ont donné pouvoir à Mr DEVILLARD Alain et Mme JEUNIEAUX Sophie pour voter en ses lieu et place.

Monsieur Alain DEVILLARD, Président, ouvre la séance à 18h05 et le procès- verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

1- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019- APPROBATION- D2020/01:

Mr Christian BELTRAMI, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Mr Alain DEVILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Christian BELTRAMI pour le vote du compte administratif.

DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2019 du Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Signy l'Abbaye dressé par le Receveur Syndical n'appelle ni observation, ni remarque de sa part.

ADOPTE le Compte Administratif 2019 et acte les résultats suivants :

	Section Fonctionnement	Section Investissement	TOTAL
Résultat de l'exercice	5 576.00	- 19 249.91	- 13 673.91
Reprise résultat 2018	75 914.72	- 2 011.69	73 903.03
Résultats de clôture	79 479.03	- 21 261.60	58 217.43

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

(Présents : 7- Votants :8 - Pour :8)

PV 2020/01

2- AFFECTATION DU RESULTAT 22020- D2020/02

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 soit **79 479.03** € ainsi qu'il suit au budget primitif de l'exercice 2020:

- 21 261.60 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du budget primitif.
- 58 217.43 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif.

(Présents: 7 - Votants: 9 - Pour: 9)

3- PERSONNEL SYNDICAL- MODFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE- D2019/03

Considérant qu'il y a des besoins pour l'entretien des locaux des écoles et le service restaurant scolaire et au vu d'une modification des services,

ANNULE la délibération du 19 novembre 2019 créant un emploi d'adjoint technique territorial, 18h30 minutes.

DECIDE la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 15 heures 30 minutes (15h50 centièmes) hebdomadaire (15,50/35è).

INDIQUE que l'agent sera recruté dans le cadre d'emploi d'Adjoint technique Territorial (catégorie C) à compter du 1^{er} avril 2020.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées au grade d'emploi d'Adjoint Technique, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'ENGAGE à inscrire Les crédits nécessaires au budget.

(Présents: 7- Votants: 9 - Pour: 9)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.